

Lutte contre les bruits de voisinage

L' arrêté préfectoral N° 2009 - 297 du 28 avril 2009 fixe les modalités de lutte contre les bruits de voisinage. Il annule et remplace celui du 16 juillet 2003.^[1]

[Lire le document](#) ^[1]

URL source : <https://www.ville-chaumontel.fr/content/lutte-contre-les-bruits-de-voisinage>

Liens

[1] <https://www.ville-chaumontel.fr/sites/chaumontel/files/media/document/communication/arreteprefectoral-lutteantibruit.pdf>